

**Direction des Pôles
Éducation/Restauration/Sports**

Les Pennes-Mirabeau, le

26 JAN. 2017

Affaire N° 25012017/D_Res_Sp/0000003830

Objet : Vol de cartables et d'effets personnels à l'école de la Gavotte
le 24 janvier 2017

Madame, Monsieur,

Lors de la pause méridienne, mardi 24 janvier, alors que les enfants regroupés sur un unique service cantine en raison des effectifs réduits le jour des NAP, déjeunaient dans le réfectoire, le service périscolaire a constaté le vol de 8 cartables et d'effets personnels se trouvant sous le préau appartenant aux enfants.

Sachez que nous déplorons ces événements et les condamnons.

Des mesures ont été immédiatement prises afin dorénavant de ne plus laisser durant le temps cantine, les jours de NAP, les cartables sous le préau. De plus, il sera rappelé aux enfants que les manteaux doivent être pendus dans le couloir aux patères prévues à cet effet et non laissés sur les cartables.

Suite à cet incident, nous vous invitons à vous rapprocher au plus vite de votre assurance scolaire afin de faire jouer la garantie des objets personnels si votre souscription le permet.

En effet, l'assurance scolaire propose généralement d'autres garanties, telle que l'indemnisation des objets personnels volés ou endommagés dans le cadre de la couverture scolaire ou extra-scolaire.

Nous tenons à cette fin à votre disposition une copie du rapport d'incident établi par notre personnel et vous rappelons qu'une facture des effets à rembourser est généralement requise par les compagnies d'assurance.

S'agissant d'effets personnels, le commissariat conseille aux familles victimes de vols de venir déposer plainte pour faciliter les démarches de remboursement et identifier individuellement les objets volés.

Nous tenions à vous informer que pour sa part la commune a porté plainte contre X pour vol sur le temps périscolaire au sein de son école afin de permettre le déroulement d'une enquête de police judiciaire.

Renouvelant nos regrets pour ce désolant incident et les désagréments occasionnés à chacune des familles, nous restons à votre écoute et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre profond dévouement.

Sophie CHAVE-HAMEL

Adjointe Déléguée
aux Affaires Scolaires



Michel AMIEL

Sénateur-Maire
des Pennes-Mirabeau



copies : Directrice de l'école
Parents d'élèves délégués
Police Municipale
Responsable cantine